

**COMMUNE D'ANDILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 août 2020**

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

---

**Le trente et un août deux mille vingt** le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 20 août 2020.

**Présents :** MM. Vincent HUBERT, Gérard LACROIX, Pierre CUSIN, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Adrien BRUN, Pauline DURIEUX, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Lydie LEMERLE, Christine TERRIER, Vincent VIDONNE

**Procurations :** Cécile HAGE HASSAN à Pauline DURIEUX  
Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN

**Excusée :** Valérie DASI LASSOUT

**Secrétaire de séance :** Pauline DURIEUX

---

Monsieur Mr le Maire, Vincent HUBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire, Vincent HUBERT, propose d'ajouter une délibération relative à l'actualisation des coûts estimés des travaux pour le projet Auberge à Charly suite à l'Avant Projet Détaillé du maître d'œuvre : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

---

Intervention de Mme PADIOLEAU venue informer de l'organisation d'une réunion participative suite à des réflexions durant le confinement : importance de ses voisins, entraide etc... et idée de penser Vivre-ensemble à Charly... le 18 septembre à Charly qui correspond aussi avec.

Cette initiative naît d'une association distincte de « Enqu'Houé Lab » ;

La réunion est programmée le 18 septembre de 18h30 à 21h 30, date correspondant aussi au report de la Fête des voisins, sur le boulodrome du village de Charly, animée par des professionnels de la discussion : Projection film sur un village en Alsace, temps de développement d'idées, ...

Les organisateurs qui ont prévu les mesures barrières anti-Covid demandent autorisation aux élus la disponibilité du boulodrome, et du chapiteau communal pour prévoir abri, ainsi qu'un accès-fouriture électricité.

L'ensemble du conseil municipal remercie Mme PADIOLEAU, accède à ses demandes et l'informe qu'une partie du Conseil sera présente ce jour-là.

---

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**1) Convention avec le comptable public relative aux poursuites sur produits locaux**

Monsieur le maire rappelle qu'une autorisation permanente et générale de poursuites a été délivrée au comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois.

Il évoque le mail de Mme Laurence GARIGLIO, comptable public, responsable de la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois, proposant de conclure une convention avec la commune relative aux poursuites sur les produits locaux.

La signature d'une convention de poursuites entre la commune et le comptable public permet de :

- Mettre en œuvre la sélectivité des poursuites c'est-à-dire orienter les poursuites en fonction des enjeux en déterminant le calendrier et les seuils de poursuites applicables à la collectivité,
- Formaliser les objectifs partagés et ceux propres à chacun des services ordonnateur ou comptable avec le souci d'améliorer la fiabilité des bases tiers (redevables) dans les applications informatiques de l'ordonnateur et du comptable (application Hélios) en vue du déploiement de l'ENSU (Espace Numérique Sécurisé Unifié), futur portail public de la DGFIP doté d'un espace de paiement ouvert à l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, partenaires ou collectivités locales).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, la proposition, et donne tout pouvoir au maire pour les modalités juridiques.

## **2) Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.**

Le code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

Le conseil municipal propose, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, Mr Vincent HUMBERT comme commissaire titulaire, et Mr Gérard LACROIX commissaire suppléant.

## **3) Ligne de Trésorerie de 250K€**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit à court terme, de 250 000 euros sur un an (la précédente remboursée était de 300 €), destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité dans l'attente d'encaissement de subventions, et en prévision des dépenses d'investissement avant le versement effectif des fonds genevois fin décembre 2020.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, la proposition, et confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

## **4) Échange de parcelles (partie A 1362 Mme VIGNE) et A 1364 communale**

Monsieur le Maire explique sur plan que la parcelle A1362 en face du Relais Saint Jacques de Compostelle appartenant à Mme VIGNE ne lui permet pas de se stationner sans empiéter sur le domaine communal privé... A contrario, lorsque quelqu'un se gare sur le domaine communal privé, il empiète sur sa propriété. C'est pourquoi il est proposé d'échanger quelques mètres carrés pour remettre cela à plat.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, la proposition, et donne tout pouvoir au maire pour les modalités juridiques.

## **5) Tènement Bois du Rat : Achat des parcelles boisées A 65 (251m2) et A 66 (1101m2)**

Monsieur le Maire montre sur plan la situation de ces deux parcelles situées sur les Sons, situées à l'intersection de 2 chemins ruraux et voisines des parcelles communales A237 et A238. La propriétaire actuelle ayant accepté de vendre à la commune si le conseil municipal entérine la proposition, Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles A65 et A66 soit 1352 m2 à 0,50 euro le mètre carré, pour un montant total de 676 €, auxquels il faut ajouter frais de notaire à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, la proposition, et donne tout pouvoir au maire pour les modalités juridiques.

## **6) Don de la Parcelle A 790 (70m2) à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**

Monsieur le Maire explique que la parcelle A 790 qui abrite la réserve d'eau qui alimente Charly est aujourd'hui propriété communale, entourée de propriétés privées.

Il propose de donner cette parcelle à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) qui a compétence en matière d'eau et d'assainissement, ainsi que pour la défense incendie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, la proposition, et donne tout pouvoir au maire pour les modalités juridiques et techniques.

## **7) Marché Public Projet Auberge : choix des entreprises pour les lots Echafaudage, Désamiantage, Gros-Œuvre-VRD, Couverture-Charpente-Zinguerie**

Monsieur le Maire explique que les 4 premiers lots cités ci-dessus ont été lancés. Après analyse des 12 offres par l'économiste, et réunion entre élus et maître d'œuvre, il présente les conclusions auprès du Conseil municipal.

Ce dernier décide, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, de retenir les entreprises suivantes :

- Lot Echafaudage : ALPEN POSE pour 22 548,24 € HT (+ 3,43% par rapport à l'estimation)
- Lot Désamiantage : LE CASTOR pour 37 600 € HT (- 43,96% par rapport à l'estimation)
- Lot Maçonnerie -VRD : NUOVA ENGECO pour 295 500,07 € HT (- 22,24% par rapport à l'estimation)
- Lot Charpente- Couverture- Zinguerie : LODE Charpente pour 118 355,44 € HT (- 12,33% par rapport à l'estimation)

et donne tous pouvoirs au maire pour les démarches à réaliser selon le Code de la commande publique.

## **8) Projet Auberge : Avenant au marché public Maîtrise d'œuvre suite à l'Avant Projet Détaillé (APD)**

Monsieur le Maire explique que le projet avait été estimé par l'étude réalisée par la Région à 1 200 000 € HT et la commune avait acté un plafond à 1 500 000 € HT. La phase Avant Projet Détaillé (APD) a estimé des travaux supplémentaires et actualisé les devis : les dépenses prévisionnelles des travaux ont été arrêtées à 1 392 600 € HT.

Aussi, les honoraires du maître d'oeuvre étant calculés à hauteur de 10% des dépenses prévisionnelles des travaux, Monsieur le Maire présente la nouvelle répartition des honoraires du groupement maître d'oeuvre qui avait été retenu en mars 2018.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, l'avenant au M.A.P.A de mars 2018, conformément à l'article 139 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, afin que le projet puisse continuer, et donne tout pouvoir au maire pour les modalités juridiques.

## QUESTIONS DIVERSES

a) **Discussion pour un arrêté municipal concernant la réglementation des véhicules à moteur Chemin des Sons.**

Monsieur Pierre CUSIN prend la parole et rappelle que le territoire des Sons est :

- Un corridor écologique pour la faune et la flore entre le Vuache et le Salève
- Un espace de promenade
- Un espace de travail pour les exploitants agricoles
- Un lieu dont l'accès se fait à proximité directe d'habitations

Ainsi, Monsieur le Maire propose un arrêté municipal afin d'interdire les véhicules à moteur de tous types sur cet espace, sauf dérogations spéciales pour les exploitants agricoles, propriétaires et ayant-droit.

Après un tour de table, il ressort majoritairement que l'argument écologique et la préservation essentielle du corridor biologique unique amènent les membres du conseil municipal à valider cet arrêté municipal.

En outre, des plans d'explication sur le corridor biologique seront installés au départ des chemins ruraux de promenade.

b) **Désignation d'un(e) référent(e) sécurité routière**

Monsieur Adrien BRUN-CHOPPY se propose en tant que référent.

c) **Rentrée scolaire et périscolaire 2020-2021**

Réunion de rentrée réalisée le 31 août en matinée. L'équipe périscolaire est constituée de personnes déjà présentes l'an dernier, mais aussi de 2 nouvelles personnes. Des indices revalorisés de rémunération ont été proposées.

Au niveau scolaire : 6 classes ouvertes comme pour l'année 2019-2020.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45*

**Le 02 septembre 2020**

**Mr le Maire,  
Vincent HUMBERT**

